

SPORT ETUDE CANOË KAYAK SOUTENUE PAR LA VILLE DE SABLÉ SUR SARTHE



2024-2025



Le collège Pierre Reverdy et le lycée Raphael Elize proposent un dispositif de Sports Etudes Canoë Kayak en partenariat avec le Canoë Kayak Club Sabolien, offrant la possibilité aux élèves de 4e, 3e et de 2nde, 1ère et terminale une opportunité unique d'allier excellence académique et pratique sportive.

OBJECTIF DE LA SE CK

Permettre à chaque élève de s'épanouir au travers de son activité sportive pour réussir son parcours scolaire.

La SE CK s'articule autour de deux axes :

1. La réussite scolaire
2. Des objectifs de progression sportive



SEANCES D'ENTRAINEMENT

FREQUENCE

3 à 4 séances techniques par semaine
1 séance de préparation physique par semaine

ENCADREMENT

Chaque séance est dirigée par un éducateur qualifié du club de canoë kayak, garantissant un enseignement de qualité.

INFRASTRUCTURES

Les cours auront lieu sur les bassins de la Vallée de la Sarthe, accessibles depuis la base nautique de canoë kayak de Sablé-sur-Sarthe.

CONDITIONS DE SELECTION

CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection incluent le niveau scolaire, le niveau de pratique et l'investissement de l'élève dans le projet.

NOMBRE DE PLACES LIMITE

Le nombre maximum d'élèves admis au sein de la SE CK est de 12.



ENGAGEMENT

ACADEMIQUE

Les élèves devront être motivés dans leurs études et s'investir sportivement. Des évaluations régulières seront mises en place avec les élèves.

PARTICIPATION OBLIGATOIRE

Participation aux activités de l'UNSS.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

PLANNING

Dépôt ou envoi des dossiers avant le 30 avril 2024
avec sélection courant mai 2024.

COMMISSION DE RECRUTEMENT

Les candidatures seront évaluées sur dossier et les
sélections seront effectuées en concertation entre
le club et l'établissement scolaire.

CONTACT ETABLISSEMENTS

Collège Pierre Reverdy
ce.0720070k@ac-nantes.fr / 02.43.95.37.93

Lycée Raphael Elize
ce.0722248l@ac-nantes.fr / 02.43.62.46.50

CONTACT CLUB

ckcsable@gmail.com / 06.74.90.36.94

